



POINT COMMUNE

N° 1 > Mai 2002

Journée des Communes Vaudoises

Le guichet virtuel > www.ch.ch

L'apprentissage de commerce évolue



Votre «Trait d'Union» a vécu et même bien vécu!

Chères lectrices, chers lecteurs,

Soucieuse de donner un nouveau dynamisme à l'un des piliers de sa communication, l'Union des Communes Vaudoises vous invite à prendre connaissance d'une nouvelle publication: «Point commun(e)».

Outre une charte graphique évolutive et modernisée, «Point commun(e)» offre une structure autorisant à la fois souplesse dans ses rubriques et rigueur dans le contenu. Le premier numéro en atteste. Remplaçant avantageusement le «Trait d'Union», - est-ce du moins le souhait du comité de rédaction - «Point commun(e)» se veut aussi rassembleur et attrayant.

C'est en effet sous l'impulsion de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux - qui était jusqu'alors responsable du «Coordinateur» - qu'une nouvelle collaboration avec l'UCV a pris naissance. Désormais, quatre fois l'an, les associations vaudoises

- des secrétaires municipaux (AVSM)
- des boursiers communaux (ACVBC)
- des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers (AVDCH)
- des préposés aux agences communales d'assurances sociales (AVPACAS)
- des offices communaux du travail (AVOCT)
- des architectes, ingénieurs et techniciens communaux (AVIATCO)
- des chefs de polices municipales (ACPMV)

sans oublier bien entendu l'UCV, disposeront d'une nouvelle tribune essentielle à la communication ainsi qu'à l'information dénuée d'esprit polémique.

De «brainstorming» en «remue-méninges», le comité de rédaction, aidé en cela par le professionnalisme de l'Agence Grand Large, vous a concocté un journal qui vous apportera un regard neuf et enrichissant sur la vie de nos communes, sur des dossiers d'actualité ou avant-gardistes (pour preuve le dossier de ce numéro consacré au «Guichet virtuel»).

Ce premier édito cédera la place, pour les prochaines éditions et en alternance, à chaque président d'association. La vraie richesse, par la diversité des points de vue, est ainsi à nos portes. Décidément si, dans ce canton, «y en a point comme nous», il faudra désormais compter aussi avec «Point commun(e)» que toute l'équipe du comité de rédaction confie à vos bons soins.

Bonne lecture > Le comité de rédaction



Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme
Agence Grand Large SA, Lausanne

Sommaire N° 1 > Mai 2002

- 4 1er juin 2002 >
Journée des
Communes Vaudoises
- 7 Expo.02 >
Espace Vaudois -
Un art de vivre
- 8 Portrait >
Florence Siegrist
Préfet de Lavaux
- 9 Mémento
des Associations
d'avril à novembre 2002
- 11 www.ch.ch >
Le futur guichet virtuel
- 15 Le guichet virtuel ou
les bornes interactives
- 16 L'apprentissage
de commerce évolue
- 18 Brèves
des Associations

1er juin 2002 > Assemblée des délégués et journée des Communes Vaudoises

Située au carrefour du lac de Neuchâtel, de la plaine de l'Orbe et du Jura, Yverdon-les-Bains dispose des atouts nécessaires au développement du Nord Vaudois, dont elle est une actrice dynamique, grâce à ses excellentes liaisons autoroutières et ferroviaires, ses écoles, ses commerces et entreprises diversifiées.

Sur le plan touristique, le visiteur peut à la fois s'émerveiller en découvrant son site historique, se délasser dans ses bains thermaux et se distraire dans ses espaces culturels. Yverdon-les-Bains est une ville où il fait bon vivre et que nous vous invitons à découvrir, afin d'apprécier le sens de l'accueil de ses habitants. Associer l'Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises à une manifestation nationale telle que Expo.02 est une occasion unique que la ville artepilage d'Yverdon-les-Bains se devait de marquer dans les mémoires.

Cet événement exceptionnel se déroule donc en deux temps et dans deux cantons:

Le matin à Yverdon-les-Bains, lieu d'accueil des délégués; et dès midi à Neuchâtel, cœur d'Expo.02, où se rassembleront nos hôtes dans la convivialité.

A vous tous membres des autorités communales vaudoises, invités et accompagnants, nous souhaitons une très cordiale bienvenue et une agréable et inoubliable journée en ce 1er juin 2002!



Les délégués et participants se rassembleront dès midi à Neuchâtel, où un repas leur sera servi dans la convivialité

Texte > Marcel Vallotton, OTTY
Photos > OTTY + Yves André



Cité thermale

Yverdon-les-Bains est la plus méridionale des cités du Pays des Trois-Lacs. Elle est située au cœur d'un écrin naturel formé par les sommets du Jura, les étendues de la plaine de l'Orbe, les collines de la Broye et les eaux du lac de Neuchâtel. Ses plages de sable fin et ses grands espaces sont un véritable paradis de verdure invitant au sport et à la détente. Parcs et jardins fleuris, terrasses et fontaines agrémentent par ailleurs le centre de la cité animé par les foires et marchés où se côtoient fruits, légumes et spécialités régionales. Aux portes de la ville, le domaine de Champ-Pittet et son observatoire ornithologique proposent la découverte, par des sentiers didactiques, des expositions et des

excursions au fil de l'eau, du plus grand marais de Suisse.

Ville d'eaux, Yverdon-les-Bains doit sa réputation aux vertus curatives de ses sources thermales sulfureuses qui prodiguent leurs généreux bienfaits depuis de nombreux siècles. Le Centre Thermal & Hôtelier convie le visiteur à un fabuleux voyage aux sources du bien-être: environnement privilégié, cadre médical de haut niveau, confort et prestige du Grand Hôtel des Bains**** avec piscine, parc et accès direct au Centre Thermal. Sauna, hammam, solarium et trois bassins (température 28° à 34°C) pour goûter aux plaisirs de la relaxation et de la détente ludique ou sportive.

Ville d'art et d'histoire, Yverdon-les-Bains possède un riche patrimoine témoignant d'un passé de plus de 6000 ans: le site préhistorique exceptionnel des statues-menhirs de Clendy, les ruines de la cité romaine, le château savoyard du treizième siècle, le temple et l'hôtel de ville du dix-huitième siècle, ainsi que les collections de ses trois musées (Musée d'Yverdon-les-Bains, de la Mode, de la Maison d'Ailleurs) et de sa bibliothèque, sans oublier le Centre de documentation et de recherche Pestalozzi. Les théâtres Benno Besson et de l'Echandole, de même que les différents lieux de concerts et d'expositions de la ville proposent une

programmation de qualité dont la variété reflète la richesse de la vie culturelle yverdonnoise. Le cadre enchanteur de la vieille ville accueille de nombreuses manifestations comme les Brandons, fêtant la fin de l'hiver, les Jeux du Castrum ou les Fest'Yv'étés.

En cette année exceptionnelle, Yverdon-les-Bains est l'une des quatre villes artepilages d'Expo.02. Et pas n'importe quel artepilage... le plus sensuel! Neuf expositions mettent les sens en éveil autour de la thématique «Moi et l'Univers». Durant 159 jours, le visiteur est invité à venir découvrir «Blur», le fameux nuage artificiel, et à se promener entre les collines aux milliers de fleurs dans un dédale de parfums et de couleurs. Chaque soir de nombreux «events» invitent à faire la fête et à s'émerveiller. Et il y en a pour tous les goûts: musique, théâtre, danse, humour, cirque, divertissements pour enfants, etc. !



Région dynamique

L'inauguration de l'A1, au printemps dernier, a été fêtée par des milliers de personnes. La population attendait avec impatience l'achèvement de ce tronçon autoroutier. Les statistiques de circulation montraient d'ailleurs, quelques mois plus tard, que le report de circulation sur l'A1 affirmait sans conteste son rôle d'axe principal sur le Plateau. Yverdon-les-Bains se trouve ainsi au centre d'un nœud de communication exceptionnel. Avec l'A1, l'A9 en direction de Dijon, l'achèvement prochain de l'A5, il faut en effet compter sur les excellentes relations ferroviaires de la ligne du Pied du Jura et un aéroport régional.

De telles infrastructures confirmaient, s'il le fallait, le choix cantonal attribuant à notre Parc Scientifique et Technologique, qui dispose de 50 hectares de terrains en voie d'équipement, la qualification de pôle de développement hautement stratégique. Au début de cette année, ce ne sont d'ailleurs pas moins de cinq projets dont les travaux de construction démarrent sur ce site. Ces implantations d'activités à hautes valeurs ajoutées trouvent ici des conditions



cadres idéales à leur développement. Elles peuvent en effet s'appuyer sur deux atouts locaux que sont la présence de l'Ecole d'Ingénieurs du Canton de Vaud et de son centre de transfert de technologie (Cett), mais aussi sur un remarquable tissu de sous-traitants performants dans des secteurs tels que la mécanique de précision, l'injection plastique, la fonderie, l'électronique et encore l'optique. Ces alliances entre nouveaux projets et le tissu industriel conduisent la mutation de notre tissu économique vers la constitution d'un pôle de compétences en télécommunications, microélectronique et informatique. En appui, le secteur tertiaire s'est dynamisé ces dernières années par l'implantation de nombreuses activités de services aux entreprises.

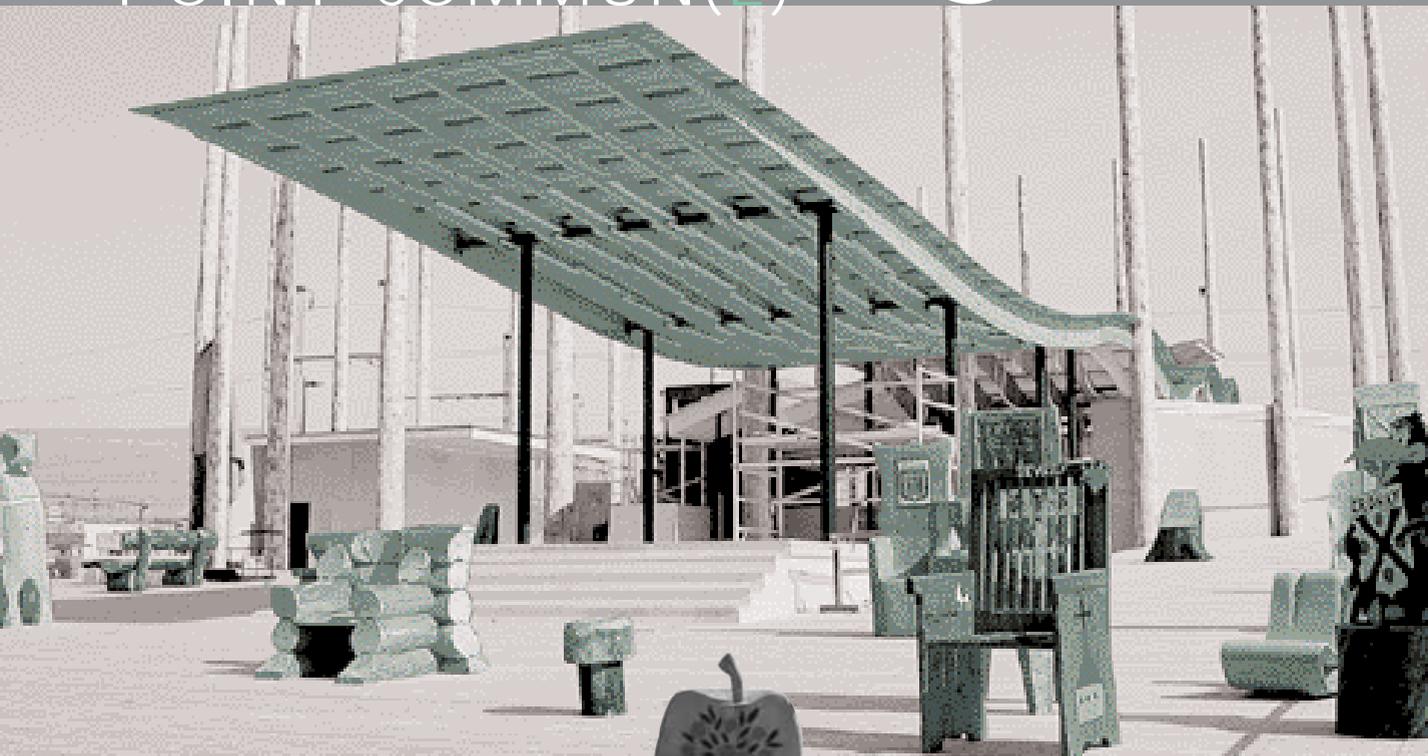
Mais Yverdon-les-Bains est aussi au centre d'un bassin de près de 80'000 habitants et,

à ce titre, offre des infrastructures de formation, de soins et de loisirs très développées. C'est aussi un centre commercial. Tant au centre ville, très animé le samedi matin par un marché coloré, qu'en périphérie où les commerces attirent une clientèle qui vient régulièrement du littoral neuchâtelois et de la Broye voisine.

Notre ville a mis en place les structures d'accueil et de développement économique au service de ses ambitions. Par une politique dynamique, elle s'efforce d'adapter les meilleures conditions d'accueil et de mettre en valeur son potentiel misant en premier lieu sur un développement qualitatif et durable. La réserve de terrains et de bâtis industriels à des prix compétitifs, mais aussi de zones constructibles alliées à la volonté de préserver la qualité de vie de ses habitants, converge ici vers cet objectif.



«Yverdon-les-Bains, ville d'art et d'histoire»



Texte > François-Xavier Paccaud
Responsable de la communication du Pavillon

Espace Vaudois > Un art de vivre

Le Pavillon vaudois s'érige ces jours-ci. La construction est même en phase finale. Belle victoire pour les différents promoteurs du projet. En effet, les difficultés ont été nombreuses, notamment sur le plan financier. Il aura fallu cravacher, convaincre, informer, amener les Vaudoises et les Vaudois à se fédérer autour d'un projet certes un peu fou, mais néanmoins bien concret et digne d'eux. Le coût total de l'opération, frais de fonctionnement compris, s'élève à un peu plus de 3 millions.

Quels objectifs se sont fixés les promoteurs-réalisateurs

Partant de l'idée qu'un événement de l'ampleur d'une exposition nationale est en soi une opportunité unique, ils ont voulu profiter de l'occasion pour montrer leur canton, ses espaces, ses produits, sa capacité d'accueil, son hospitalité... Mais ce n'est pas tout. Constatant que le visiteur ressort souvent très fatigué d'une visite à une exposition de cette envergure, ils ont voulu lui offrir un havre de paix, à la sortie, histoire de décompresser un peu avant de rentrer chez lui et surtout lui donner envie de revenir en Pays de Vaud.

Tout le concept a donc été élaboré dans ce sens. Tourné résolument, dans un premier temps, vers le public de passage, le Pavillon s'est trouvé, au printemps passé, une vocation cantonale. Ainsi, les districts et les communes ont été contactés afin d'y participer activement et d'y apporter leur touche régionale. La grande majorité s'est montrée enthousiaste. L'UCV a d'ailleurs appuyé la démarche.

Le «bâtiment», que l'on doit à l'architecte Urs Bona, est de forme circulaire et entièrement construit en bois. Il dominera le coteau des communes où seront fixées autant de chaises qu'il y a de communes dans le canton. Quelque 200 de ces chaises ont été livrées le 21 mars dernier à l'occasion d'une petite cérémonie des plus sympathiques qui aura eu pour don de motiver encore plus les responsables. Les parois seront végétalisées. La façade évoluera ainsi au fil des saisons et le «gazon» sera tondu par des varappeurs. A l'intérieur, de nombreuses animations sont envisagées: des mercredis après-midi réservés aux enfants, des brunches campagnards le dimanche matin, des expositions temporaires, une décoration de plusieurs milliers de dessins d'enfants, tout cela dans un décor mettant en valeur les diverses régions du canton.





Florence Siegrist Préfet de Lavaux

Depuis maintenant 6 mois, le district de Lavaux a le privilège d'être représenté par l'une des quatre femmes préfets que possède le canton, les trois autres étant à Yverdon, Oron et Avenches. Il était donc intéressant, pour inaugurer notre nouvelle rubrique «Point de contact», de rencontrer cette personne dynamique et enthousiaste afin de faire plus ample connaissance avec elle et avec son «nouveau job».

La Préfecture se situant toujours dans le chef-lieu du district, nous voilà à Cully, dans ce joli bourg entouré de son écrin de vignes, avec son clocher et ses grandes demeures vigneronnes se mirant dans les eaux du Léman.

● **Point Commun(e): Madame Siegrist, doit-on vous appeler Madame le Préfet ou Madame la Préfète?**

– Florence Siegrist: Les deux formules sont généralement admises, pour ma part j'ai une nette préférence pour Madame le Préfet.

● **Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel jusqu'à votre nomination à la Préfecture de Lavaux.**

– Je suis d'origine française, née à Lyon en 1958. Mon père, qui était journaliste, m'a certainement donné le goût pour la politique, la société et la vie publique en général. Arrivée en Suisse, j'ai fait toutes mes classes à Lausanne jusqu'à l'obtention de ma licence en droit. Engagée comme juriste au Service de justice (re baptisé depuis Service de

justice, de l'intérieur et des cultes), j'ai exercé cette activité pendant plus de cinq ans, m'occupant entre autres de l'instruction de recours. Après un bref passage dans une fiduciaire privée, je suis entrée à l'EPFL pour remplir la fonction de juriste auprès de la direction. J'ai beaucoup travaillé dans le domaine des ressources humaines et j'ai aussi pris part à la création d'un établissement d'enseignement pour cursus EPFL situé à Sophia Antipolis (sud de la France) et regroupant des étudiants de Lausanne et de Paris. Puis désirant donner une nouvelle orientation à ma carrière, j'ai posé ma candidature pour le poste de préfet de Lavaux qui était mis au concours... et, à ma grande satisfaction, j'ai été choisie par le Conseil d'Etat.

● **Cette nomination a-t-elle été votre plus grande satisfaction professionnelle?**

– Absolument, même si je dois reconnaître que l'aventure de «Sophia Antipolis» m'a procuré des joies inoubliables.

● **Pour obtenir un tel poste, faut-il venir du monde politique?**

– Pas nécessairement, mais l'expérience que j'ai acquise au Conseil communal de ma commune, Lutry en l'occurrence, m'a certainement apporté beaucoup au niveau du fonctionnement d'une commune, de sa direction et de sa gestion, mais surtout de ses rapports avec le canton. Il est donc important de connaître tous les rouages de l'administration si l'on veut pouvoir être efficace dans son action.

● **Parlez-nous de la fonction de préfet vaudois, bien éloignée du préfet de police à la française, du style Javert.**

– Oh là! En effet, le rôle du préfet cher à Victor Hugo est totalement différent, c'est un policier qui doit réprimer. Notre rôle consiste plutôt à réconcilier et à être le lien entre le canton et ses communes, nous sommes les représentants de l'Etat dans les districts, des sortes «d'ambassadeurs» si j'ose cette image. Nous devons informer les deux parties dans les deux sens, soit les directives du canton à ses communes ou encore les doléances de ces dernières à leur gouvernement.

● **En quoi consiste votre travail, concrètement?**

– D'abord il est important d'avoir une bonne connaissance de la région et des contacts réguliers avec les douze communes qui forment le district. Parmi les nombreuses tâches qui me sont dévolues, citons les problèmes des baux à loyer, donc les litiges entre propriétaires et locataires, le rôle d'intermédiaire entre particuliers et administration ou communes et administration, les amendes et les dénonciations de toutes sortes, ainsi que diverses activités d'information ou de représentation officielle, telles que discours, inaugurations ou encore remises de cadeaux aux centenaires.



● Qu'entendez-vous par contacts réguliers avec les communes?

– Nous avons deux séances par année avec les douze syndicats, nous visitons également toutes les communes et rencontrons les différentes municipalités. En outre, une fois par mois, tous les préfets du canton se réunissent à Lausanne.

● A qui devez-vous rendre des comptes?

– Mon employeur est le Conseil d'Etat et mon «patron» direct est le Conseiller d'Etat, Pierre Chifelle, chef du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE), dont je dépends.

● En deux mots, quel est le rôle du préfet?

– Savoir écouter et proposer des solutions consensuelles.

● Pour terminer, parlez-nous de la femme qui se cache derrière le préfet.

– Mariée, je suis l'heureuse maman d'une petite Pascale, 6 ans. J'occupe mes loisirs avec la lecture, les ouvrages historiques de préférence tels que Denuzière, et la cuisine avec la préparation des poissons en particulier.



J'ai aussi une grande passion pour la danse contemporaine et je ne manque pratiquement pas un ballet de Béjart, Linga ou Compardon. Pour garder la forme enfin, j'essaie d'aller régulièrement au fitness ou faire un jogging.

Merci Madame le Préfet, nous espérons ne vous rencontrer ni pour une conciliation, ni pour une dénonciation, mais plutôt dans de nombreuses années pour la remise du cadeau, le jour de nos 100 ans!

● Connaissez-vous le district de Lavaux

Petit questionnaire en 5 points:

1 Quelle est la plus importante commune viticole du district?

- a. Lutry b. Cully c. Vilette

2 Dans quelle localité le major Davel est-il mort?

- a. Cully b. Morrens c. Lausanne

3 Qu'est-ce qui est écrit sur le marronnier au port de Cully?

- a. Planté en 1798 b. Planté en 1848 c. Planté en 1864

4 Député et arbitre de football habitant le district?

- a. Philippe Mercier b. Philippe Leuba c. Serge Beck

5 Sur quelle commune se trouve la Tour de Gourze?

- a. Grandvaux b. Forel c. Rieux

Vous trouverez les réponses à la page 21

Point des activités

Date	Qui	Quoi	Où
16.05.02	UCV	Conseil des «38»	Lausanne
22.05 / 05.06 / 18.06.02	IDHEAP	Dernières sessions du cours «Les moyens de l'action communale vaudoise»	Chavannes-près-Renens
24.05.02	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
01.06.02	UCV	Assemblée des Délégués et Journée des Communes Vaudoises	Yverdon et Neuchâtel
20.06.02	IDHEAP	Journée Portes Ouvertes à l'EPFL «Les communes face à la violence: des solutions existent»	Ecublens
27.06.02	AVDCH	Régionale du Nord	Ste-Croix
04.09.02	ACPMV	Assemblée générale	Morges
13.09.02	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Septembre	AVDCH	Cours de base pour nouveaux préposés	A définir
20.09.02	ACVBC	Assemblée générale	Ropraz
04.10.02	AVIATCO	Assemblée technique	Gland
04.10.02	AVSM	Assemblée générale	Yverdon
09 / 10.10.02	AVDCH	Cours de perfectionnement	Jongny
31.10.02	AVDCH	Régionale de la Broye	Lucens
01.11.02	AVDCH	Agglo Lausanne	Ecublens
14.11.02	AVDCH	Régionale de la Côte	Chavannes-des-Bois



Le futur guichet virtuel www.ch.ch

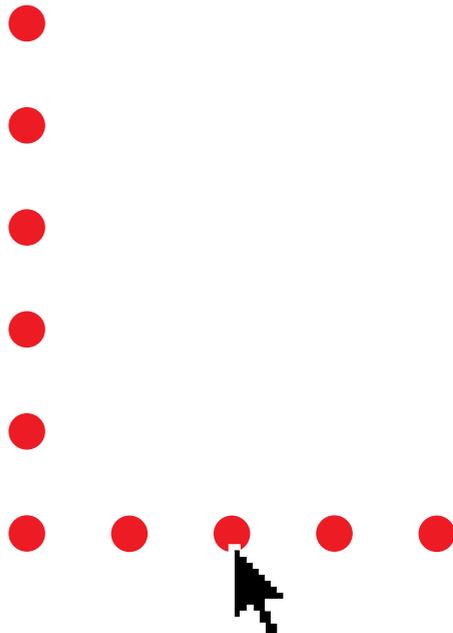
Texte > Anne Viredaz
Webmaster ville de Lausanne

Un point d'accès direct et non bureaucratique aux différentes administrations

L'habitant qui s'adresse à l'administration cherche en général une information bien précise, mais il ne sait pas toujours quel est l'office ou le service compétent pour répondre à sa requête. Le but du futur guichet virtuel helvétique sur Internet est de regrouper sur un seul site > www.ch.ch < les liens vers les différentes administrations publiques (communales, cantonales et fédérales). Il ne s'agit toutefois pas de dresser un répertoire des sites du secteur public comme il en existe déjà (www.gov.ch), mais bien d'aiguiller l'utilisateur directement vers l'autorité compétente en fonction de l'objet de sa requête.

Dans un premier temps, le portail www.ch.ch proposera une dizaine de rubriques, dans lesquelles les informations seront classées par thème, en fonction d'activités liées à la vie quotidienne:

- papiers
- état civil
- vivre à l'étranger
- éducation et formation
- médias
- animaux
- travailler dans le secteur public
- sécurité sociale
- santé
- auto, moto
- service militaire
- impôts
- consommation
- commerce et sociétés.



L'approche est intuitive et très éloignée des organigrammes administratifs

Sur www.ch.ch, l'utilisateur trouvera, pour chaque sujet traité, une information succincte, disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais); puis, après avoir indiqué le canton et la commune qui l'intéressent, il sera dirigé vers le site ou vers une page web de l'administration concernée.

Un aperçu du site, un index par mots clés et un moteur de recherche compléteront le dispositif destiné à faciliter l'accès aux renseignements souhaités. Sur Internet, le guichet virtuel sera accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Partenariat Confédération, cantons, communes

Le succès du projet dépend en grande partie de la collaboration entre toutes les autorités et leurs administrations, et en particulier les communes.

Au départ, une convention a été passée entre la Confédération et les cantons, à laquelle tous les cantons ont spontanément adhéré. A leurs côtés, différentes communes (petites et grandes) de toute la Suisse suivent et accompagnent le développement de www.ch.ch.

La Confédération a pris en charge l'essentiel des investissements initiaux liés à la mise en place du portail plurilingue; en outre, elle assurera le fonctionnement et la sécurité des infrastructures du portail. Par la suite, une répartition des frais sera négociée entre les partenaires pour la phase d'exploitation.

Le rôle des communes

Le guichet virtuel concerne toutes les communes, celles qui ont déjà un site, celles qui projettent d'en ouvrir un et celles qui n'en ont pas encore, que ce soit par manque de ressources ou parce qu'elles n'en ont pas encore éprouvé la nécessité.

De très nombreuses communes, petites et grandes, sont déjà présentes sur Internet et offrent à leur public des informations variées sur différents aspects de la vie de la cité. Les possibilités de communiquer avec les autorités et l'administration par courrier électronique se multiplient et plusieurs sites proposent déjà des services interactifs (formulaire en ligne, réservations, etc.).

Afin que www.ch.ch puisse jouer son rôle d'aiguilleur et amener les internautes directement au bon endroit pour toutes les prestations relevant de la sphère communale, il est indispensable que les communes aient préalablement indiqué au guichet virtuel vers quelles pages de leur site www.ch.ch doit pointer. Ces liens devront être établis par les responsables des sites communaux, qui seront instruits à cet effet et qui devront ensuite veiller à ce que les liens soient régulièrement tenus à jour.

Aux petites communes qui n'ont pas encore de site en raison de leurs faibles moyens financiers, le guichet virtuel offrira une solution transitoire et sans frais de «mini-hébergement» (mini-hosting). Trois pages simples et standards seront à leur disposition pour fournir aux citoyens les informations de base qu'ils peuvent attendre d'une administration (adresse, heures d'ouverture, etc.). Il serait en effet regrettable que l'absence de certaines communes conduisent les internautes à une impasse lorsque le guichet virtuel sera opérationnel. Dans le canton de Vaud, cette impasse pourrait être en partie contournée en établissant des liens sur les données disponibles dans l'annuaire des communes sur le site de l'UCV (www.ucv.ch).

L'avenir de la cyberadministration

Le guichet virtuel est encore dans une phase-test. Au cours de 2002, les différents partenaires seront petit à petit invités à intégrer les liens de leurs propres sites aux contenus correspondants du guichet et ce n'est qu'après l'introduction des liens des



nombreux sites de toutes les autorités que www.ch.ch sera totalement fonctionnel. Son ouverture au public marquera une étape importante sur la voie de la cyber-administration, mais ce ne sera qu'un début.

Au cours des dernières années, le taux d'utilisation d'Internet dans la population et les entreprises a fortement progressé. Les attentes des privés comme des professionnels par rapport aux services fournis par les administrations publiques sur Internet sont immenses et vont bien au-delà de ce qu'offrira dans un premier temps le guichet virtuel.

Beaucoup souhaitent pouvoir remplir en ligne leur déclaration d'impôt, payer des frais administratifs, effectuer des transactions ou même voter par Internet. Des essais de vote électronique sont d'ailleurs en cours à Genève, Neuchâtel et Zurich dans le cadre d'un autre projet également piloté par la Chancellerie fédérale. Cependant, le chemin est encore long et parsemé d'embûches, notamment en raison des délicates questions liées à l'authentification et à la sécurité des transactions sur le web.



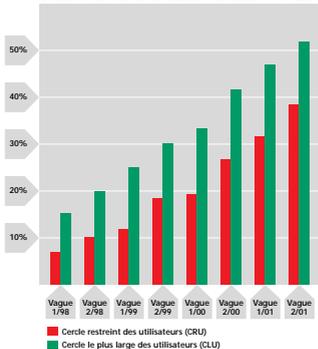
Pour en savoir plus sur les projets de guichet virtuel et de vote électronique, consultez le site de la Confédération: <http://e-gov.admin.ch>

ou le site du canton de Vaud: <http://www.vd.ch>, rubrique «e-gouvernement», dans les dossiers d'actualité sur les guichets virtuels dans le monde: http://e-gov.admin.ch/dok/Rapport_fr.pdf

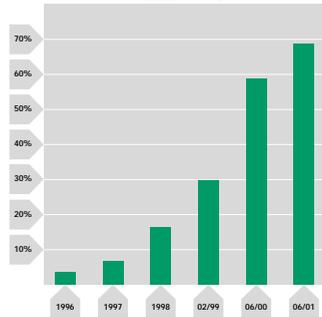
L'Association des communes suisses, en collaboration avec l'Union des villes suisses et la Conférence suisse des chancelliers d'Etat organisera le 24 mai à Lausanne une journée intercantonale d'information sur le guichet virtuel - projet commun de la Confédération, des cantons, des communes et des villes.

Renseignements et inscriptions auprès de l'Association des communes suisses: tél. 031 858 31 16

Utilisation d'Internet en Suisse > évolution 1998-2001



Utilisation d'Internet en Suisse par les PME > évolution 1996-2001



Source > Office fédéral de la statistique

«Le guichet virtuel sera accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24»



Le guichet virtuel ou les bornes interactives

de calculs ou autres prévisions qui non seulement participent à la planification mais aident aussi à la prise de décision par les Autorités. En bref, le matériel disponible sur le marché est sans cesse plus performant, attractif et à la mesure d'un besoin avéré. Il n'en demeure pas moins, et c'est là l'un des enjeux du débat, que le rôle d'un service technique au sens large est également lié à la notion de service public avec son accueil au guichet.

Pour les ingénieurs, architectes et techniciens communaux, membres ou pas de l'AVIATCO, la notion de guichet virtuel est depuis fort longtemps au centre d'un débat passionné. Les mutations des métiers de dessins et de fournitures de renseignements nous ont conduits à prendre le virage de l'informatique non seulement par soucis de rationalisation mais surtout par besoin d'échange entre gens de la technique, à l'intérieur même des administrations ou encore avec les acteurs civils d'un projet. Il est révolu le temps des «draps de lit» remis à jour par l'apprenti en fonction des disponibilités et photocopiés devant l'interlocuteur. Le monde bouge, les demandes se font pressantes, plus pointues aussi; il est désormais impératif de rassembler un nombre important de données sur une base commune de travail et surtout de pouvoir les diffuser, les enrichir via les réseaux informatiques.

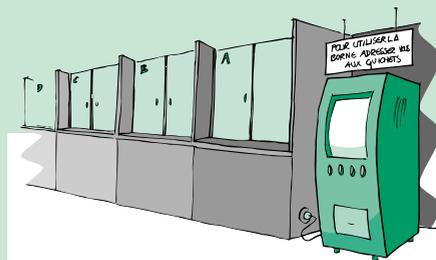
Quelle que soit la taille des services techniques communaux, tout ou partie de la matière utile à nos clients est peu à peu informatisée et disponible par ce vecteur. Que ce soit la gestion de simples fichiers pour les uns ou de systèmes d'information du territoire complets pour les autres, les Communes utilisent journellement l'informatique pour transmettre des informations. D'un point de vue technique, les choses évoluent d'ailleurs à grande vitesse, ceci pour la compatibilité des langages ou du matériel, à propos des logiciels qui permettent d'associer base graphique et banque de données, sur les possibilités prospectives,

Avec l'informatique qui, via Internet, permet depuis un certain temps déjà d'obtenir les renseignements essentiels pour une construction par exemple sans même avoir à sortir de chez soi. Plans cadastraux, infrastructures souterraines, règlements, formulaires de demandes, suivi des procédures, etc. se posent les problèmes d'une équité de traitement pour les administrés non raccordés, celui de la facturation pas encore harmonisée par les Communes, avec la difficulté de prestations inégales, mais aussi celui de la compréhension des projets nécessaires à l'autorité pour l'octroi d'une dérogation par exemple.

Comment poursuivre, améliorer le service à nos clients administrés ou nos partenaires, avec une personnalisation de nos réponses par le vecteur informatique?

Voilà des questions que pose ce concept. Du parcours du combattant actuel pour l'administré d'un service à un autre jusqu'à la borne interactive ou le site web de demain qui fournit en instantané les mêmes renseignements, il y a un fossé qui séparera les communes en fonction de leur dotation plus encore que de leurs intentions. Les grandes agglomérations sont bien évidemment à la pointe du progrès avec des capacités financières supérieures sans doute mais aussi en coordination avec des partenaires privés. Les mutations de la société, l'individualisme, les horaires, les difficultés de partage, la gestion du temps, etc. plaident pourtant à l'avenir pour le guichet virtuel mais comment prolonger, encore une fois, le contact humain qui facilite dans bien des cas la coordination ou la concertation?

De notre point de vue la mise en réseau de l'information est positive et garante de synergie pour autant que les données disponibles soient non seulement complètes mais encore mises à jour. Une chaîne de données est inopérante si l'un des maillons vient à faire défaut. Ceci doit néanmoins demeurer un outil de travail qui n'exclura jamais le rôle de conseil des ingénieurs, architectes et techniciens communaux qui participent au développement de leur commune en respect de décisions politiques forcément traduites avec un décalage dans les plans et règlements. Le guichet virtuel ou la borne interactive n'auront jamais la sensibilité des personnes de terrain mais rassembleront, centraliseront un maximum de données disponibles pour un gain de temps et d'efficacité. **Les communes au futur avec des outils novateurs certainement mais en matière de communication, rien ne remplacera la richesse de nos échanges.**



A voir pour une idée plus précise d'un guichet virtuel:

Le site de L'ASIT-VD (Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois), association qui regroupe des fournisseurs et des utilisateurs de données géoréférencées, et qui a pour mission principale de faciliter les échanges de données sur le territoire vaudois:

www.asit.vd.ch

Le serveur Géoplanet sur le site de l'Etat de Vaud avec les modules Géostations qui regroupent un ensemble de données relatives à l'environnement, au cadastre, à la CAMAC avec un suivi en ligne des procédures relatives aux autorisations de bâtir, enfin à l'aménagement du territoire cantonal dont un grand nombre d'orthophotos superposables aux plans cadastraux.

L'apprentissage de commerce évolue

Certains d'entre vous l'ont appris ou l'ont même expérimenté par le fait que le Canton de Vaud est, depuis 4 ans, pilote dans l'application de la réforme de l'apprentissage de commerce (RFCB)

Objectifs

La profession d'employé de commerce s'est considérablement modifiée au cours des années passées. Nous sommes à l'ère de l'avènement de l'informatique et la communication entre partenaires internes et externes, voire commerciaux, joue un rôle dirigeant.

Afin de pouvoir réussir aujourd'hui, mais aussi demain dans cette profession exigeante, les employés de commerce doivent disposer de compétences professionnelles, méthodologiques et sociales concrètes leur permettant de faire preuve d'efficacité.

La réforme étudiée sur le plan fédéral cherche à remplir deux objectifs de formation:

- 1 les futurs employés de commerce apprennent à travailler de manière autonome, c'est-à-dire
 - qu'ils assument la responsabilité de leur travail
 - qu'ils acquièrent confiance en eux-mêmes
 - qu'ils sont capables de voler de leurs propres ailes
- 2 ils apprennent leur vie durant à l'aide d'une méthode systématique et grâce à l'évaluation régulière de leurs prestations. Ils acquièrent ainsi les bases nécessaires afin de pouvoir évoluer et s'adapter aux innovations et faire preuve de flexibilité sur un marché du travail dynamique.

La nouvelle formation sensibilise les jeunes employés de commerce à la complexité des

processus de travail dans leur entreprise et requiert une réflexion pluridisciplinaire. Elle garantit la mobilité des employés de commerce dans toute la branche.

Le dé des compétences du domaine commercial

Le dé des compétences du domaine commercial nouvellement créé remplace l'ancien profil de la profession. Il constitue la base et l'élément central de la nouvelle formation commerciale de base:

les compétences professionnelles

décrivent les compétences et connaissances techniques qui permettent à l'employé de commerce d'être et de rester productif dans la branche commerciale

les compétences méthodologiques

comme par exemple les techniques de présentation ou de vente, permettent au futur employé de commerce de disposer d'instruments et de méthodes lui donnant la possibilité d'appliquer les techniques de travail et les méthodes requises de manière adaptée à la situation rencontrée

les compétences sociales

permettent d'être capable de maîtriser les exigences professionnelles dans ses rapports avec les autres et dans l'exécution autonome des tâches confiées.

Le dé des compétences institue en même temps une terminologie uniforme. Les apprentis, les maîtres d'apprentissage et les enseignants des écoles professionnelles parlent ainsi tous le même langage dans les entreprises mais aussi dans le cadre des cours interentreprises et de la formation scolaire.

Principales modifications

Au niveau scolaire

Même si la durée globale de l'apprentissage reste fixée à trois ans, la répartition des périodes scolaires subit quelques modifications.

Initialisée par un cours de base, dont la durée varie d'un canton à l'autre (en une fois 3 semaines ou par tranches d'un jour supplémentaire par semaine comme dans les classes pilotes vaudoises), la durée des cours professionnels passera de 2 1/2j/semaine en début d'apprentissage à 1 j/sem. en fin de 3e année. C'est ainsi qu'en fin de formation, l'apprenti est à disposition de son entreprise d'apprentissage le plus de temps possible.

Pendant les trois ans de leur formation, les apprentis suivent six unités d'enseignement, dont trois au moins ont pour objet un processus de travail en entreprise et sont établies en collaboration avec les entreprises.

Qu'est-ce que le Guide Méthodique Type

Il représente l'élément central et obligatoire de la formation en entreprise dans le cadre du nouvel apprentissage de commerce. Contrairement à l'ancien guide méthodique ou à tout document sommaire mis à disposition des apprentis des administrations communales, ce nouvel instrument contient des objectifs détaillés clairement définis et mesurables ainsi qu'une structure uniforme.

Le maître d'apprentissage et l'apprenti suivent le guide méthodique type pendant les trois ans que dure la formation. Ce guide constitue le «manuel» obligatoire quant au contenu et au déroulement de l'apprentissage. Il représente en outre l'instrument de travail et de contrôle personnel.



Le Guide Méthodique Type est construit sur la base du dé des compétences cité plus haut.

Le catalogue des objectifs de formation est composé de trois niveaux:

- 1 L'idée directrice: elle indique la raison pour laquelle les futurs employés de commerce doivent disposer de cette compétence
- 2 Les objectifs généraux: ils montrent le comportement que l'on attend des futurs employés de commerce dans leur vie professionnelle quotidienne
- 3 Les objectifs détaillés: ils décrivent ce que les employés de commerce doivent être capables de faire à la fin de leur apprentissage et constituent la référence de base pour le contrôle du niveau de réalisation des objectifs

Actuellement, par la création d'une association pour la branche Administrations Publiques (communales, cantonales et fédérales), il est étudié la création d'un guide méthodique spécifique aux activités des administrations.

Mais la création de l'Association de la branche Administrations Publiques est un sujet que nous pourrions aborder à une prochaine occasion...

En entreprise

Pendant toute la durée de la formation, le maître d'apprentissage contrôle périodiquement (2x/an) sur la base de situations de travail concrètes quels objectifs détaillés du Guide Méthodique Type l'apprenti a réalisés. Il choisit dans le guide plusieurs de ces objectifs, fixe avec l'apprenti le niveau de réalisation dans le cadre d'un entretien de contrôle et évalue ainsi la Situation de Travail

et d'Apprentissage. A l'aide de critères d'appréciation préétablis, le maître d'apprentissage attribue une note qui compte pour l'examen de fin d'apprentissage. La STA remplace le célèbre rapport de formation obligatoire.

...Et je ne détaillerai pas

- Les Unités de formations qui comprennent un processus de travail spécifique à l'entreprise à effectuer dans un laps de temps qui peut varier de 5 à 15 heures. Ce travail est apprécié et donne également une note en vue de l'obtention du CFC.
- Les cours interentreprises esquissés plus haut pour me concentrer cependant sur

L'évaluation

Une évaluation a lieu à la fin de la première année d'apprentissage. Aussi bien l'école professionnelle que l'entreprise d'apprentissage évaluent les prestations fournies jusque là par les apprentis. Il est indispensable de fournir des prestations suffisantes à la fois à l'école et en entreprise. Une évaluation insuffisante peut quant à elle entraîner le redoublement de la première année ou le passage à un niveau inférieur (formation de base = ancien apprentissage de bureau mais en trois ans également), voire aboutir à l'interruption de l'apprentissage.

La réussite de la première année ouvre les portes des deux dernières années d'apprentissage puisqu'il n'est pas prévu d'évaluation en fin de 2e année.

L'examen de fin d'apprentissage

L'examen de fin d'apprentissage est désormais composé de deux parties équivalentes, soit une scolaire et une en entreprise.

La partie Entreprise tient compte de quatre notes partielles, constituées de celle des Situations de Travail et d'Apprentissage (STA), d'Unités de Formation, d'un examen écrit et d'un examen oral tirés des connaissances de la branche et du Guide Méthodique.

La partie Scolaire, quant à elle, comprend sept éléments d'examen équivalents. En fonction du groupe de branche, les apprentis passent l'examen proprement dit et/ou les notes scolaires des deuxième et troisième années sont prises en considération.

Les apprentis réussissent s'ils obtiennent une moyenne de 4 pour chacune des deux parties de l'examen; ils acquièrent le certificat fédéral de capacité.

Et voilà. J'espère ainsi vous avoir donné quelques informations sommaires sur ce nouveau concept d'apprentissage de commerce - formation élargie.

La formation de base sera, elle, de trois ans, axée sur la bureautique avec l'apprentissage d'une seule langue étrangère. La formation actuelle d'employé de bureau sera supprimée.

Mais là c'est une autre histoire que nous pourrions aborder, soit dans un prochain article, soit lors des séances de formation que nous ne manquerons pas d'organiser par région avec le représentant de la formation des apprentis de l'administration cantonale.

«Il est indispensable de fournir des prestations suffisantes à la fois à l'école et en entreprise»



Deux nouveaux défis pour les bureaux de contrôle des habitants et de police des étrangers

Ils ont fait déjà couler beaucoup d'encre; tout le monde en parle et pourtant ils demeurent un mystère.

Les accords bilatéraux Suisse-Union Européenne (UE) ont fait l'objet de nombreux développements dans les médias, laissant entendre, de-ci de-là, des informations pas toujours très précises. Considérant les 80 pages de l'Accord sur la libre circulation ainsi que les textes législatifs fédéraux modifiés ou créés (notamment la nouvelle ordonnance sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse et la Communauté européenne ainsi que ses Etats membres (OCLP), nous ne pouvons pas, ici, analyser et expliquer en détail les incidences, sur notre métier, des articles nous concernant.

Rappelons toutefois que les accords bilatéraux recouvrent 7 domaines (Circulation des personnes > transport aérien > transport terrestre > agriculture > obstacles techniques au commerce > marchés publics > recherche). Plus particulièrement confrontés à l'accord sur la libre circulation des personnes, les bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers (CH) auront la délicate mission, dans le courant du premier semestre 2002, d'appliquer les nouvelles prescriptions en matière de séjour et de travail pour les ressortissants en provenance de pays de l'UE et de l'AELE.

L'entrée en vigueur, non officiellement fixée à l'heure où nous rédigeons cet article, est attendue pour le premier semestre 2002. A cette date, les CH devront être prêts à faire face aux nombreuses sollicitations des usagers. Un effort important d'apprentissage est nécessaire. Pour ce faire, les communes attendent impatiemment les circulaires que le Service cantonal de la population (SPOP) édictera pour leur permettre de mener à bien leurs missions.

Dans les grandes lignes, tout un chacun connaît les principales modifications que nous pouvons résumer comme suit (la liste n'est pas exhaustive):

- mobilité géographique et professionnelle du travailleur ressortissant de l'UE
- conditions de travail identiques
- droit au regroupement familial (descendant et ascendant)
- droit de demeurer dans le pays, même lorsque le ressortissant UE n'est plus actif économiquement
- prestations sociales identiques (bourse d'études, aide au logement, etc.)
- abolition du statut de saisonnier

D'ici à appréhender toutes les subtilités de l'accord et de l'Ordonnance sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse et la Communauté européenne ainsi que ses Etats membres (OCLP), l'effort sera important et les questions nombreuses (période transitoire, introduction de la libre circulation à l'essai, puis libre circulation totale dès la douzième année) cf. graphique.

Pour ce faire, le SPOP prépare et soumet à la consultation d'un groupe de travail spécifiquement mis sur pied par l'AVDCH des circulaires qui se veulent des instruments de travail clairs et précis, afin de faciliter, autant que faire se peut, la tâche des responsables communaux.

Par ailleurs, des séances de formation sont organisées dans les différentes parties du canton durant les mois d'avril et mai 2002, afin que chaque préposé(e) dispose des informations nécessaires à l'accomplissement de son travail. Il n'est pas exclu que d'autres réunions viennent compléter cette première phase de formation. Les cours de perfectionnement organisés traditionnellement par l'AVDCH à Jongny, en octobre prochain,

pourraient être consacrés tout ou partie, si cela s'avère nécessaire, aux difficultés pratiques auxquelles nous pourrions être confrontés à brève échéance.



Il est à relever que chaque personne intéressée peut se procurer les différents textes inhérents à l'accord sur la libre circulation des personnes aux adresses suivantes:

Texte de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes

www.europa.admin.ch/ba/off/abkommen/f/index.htm

Bureau de l'intégration DFAE/DFE,
Palais fédéral Est, 3003 Berne
Tél. 031 322 22 22

Ordonnance sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse et la Communauté européenne ainsi que ses Etats membres (OCLP)

www.etrangers.ch/personenverkehr/index_f.asp?submenu=3

Office fédéral des étrangers,
Quellenweg 9/15, 3003 Bern-Wabern
Tél. 031 325 95 11

Directives fédérales et commentaires concernant l'introduction de l'OCLP

www.etrangers.ch/personenverkehr/index_f.asp?submenu=3

Office fédéral des étrangers,
Quellenweg 9/15, 3003 Bern-Wabern
Tél. 031 325 95 11

Différentes publications traitant du sujet

www.europa.admin.ch/pub/best/f/index.htm

Bureau de l'intégration DFAE/DFE,
Palais fédéral Est, 3003 Berne
Tél. 031 322 22 22

La libre circulation des personnes Suisse-UE



Source > Bureau de l'intégration DFAE/DFE



Association cantonale vaudoise des Boursiers communaux

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 septembre 2001 sera adressé aux membres par l'ACVBC

Composition du comité novembre 2001

Président > Rod Edy
Ch. Du Ruaz 9
1880 Bex
Tél prof 024 463 02 64
Fax 024 463 02 68
e-mail edy.rod@bex.ch

Vice-Président > Kohli Dominique
Avenue de la Piscine 20
1020 Renens
Tél prof 021 632 72 01
Fax 021 632 72 99
e-mail dominique.kohli@renens.ch

Secrétaire > Jaccard Claude
Ch. De la Forêt 15
1522 Lucens
Tél prof 021 906 15 59
Fax 021 906 95 45
e-mail bourse@lucens.ch

Cassière > Bovet Anne
1309 Cuarnens
Tél prof 021 864 56 01
Fax 021 864 56 01
e-mail a.bovet@vtx.ch

Mutuelle caution > Bujard Dominique
Route d'Echallens
1044 Fey
Tél prof 021 886 20 52
e-mail bourse@st-barthelemy.ch

Diplôme > Osti Dominique
Rue des Jaquettes
1446 Baulmes
Tél prof 024 459 20 77
Fax 024 459 19 64

Membre > Besson Martine
Les Rossillonnes
1184 Vinzel
Tél prof 021 824 18 29
Fax privé 021 824 12 58
e-mail/privé jean-paul.besson@bluewin.ch
e-mail/prof commune.vinzel@bluewin.ch

Concrètement, l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes déploiera également des effets sur les finances communales. En effet, les tarifs fixés pour l'octroi initial d'une autorisation de séjour et leur renouvellement ont été drastiquement réduits, respectivement fr. 35.- et fr. 20.-, dont fr. 5.- pour le registre central des étrangers. Le canton et les communes se partageront ainsi fr. 30.- pour l'octroi d'une autorisation et fr. 15.- pour son renouvellement; le taux de répartition n'est pas encore définitivement arrêté. Si l'on s'en tient au taux actuel (60% pour l'Etat, 40% pour les communes), la perte financière ne sera pas négligeable et peut être estimée à un tiers environ de recettes en moins. Il est à noter qu'il s'agit d'une approximation établie sur des chiffres non arrêtés et qu'il convient donc de la prendre avec circonspection. Par ailleurs, en cas de chute importante des recettes, les communes disposent de la possibilité d'augmenter les émoluments liés à la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) afin d'atténuer les effets d'une diminution des recettes.

Enfin, n'oublions pas que les autres prescriptions (loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers et ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)) demeurent valables pour les ressortissants des pays non UE.

Passport et carte d'identité

Si la législation évolue à grande vitesse sur le front des ressortissants étrangers, il en va également de même pour les documents d'identité pour les citoyennes et citoyens suisses.

Dès le 1er janvier 2003, une nouvelle ordonnance sur les documents d'identité entrera en vigueur et remplacera notamment l'actuel texte sur les cartes d'identité.

Les bureaux communaux de contrôle des habitants ou l'office désigné par sa municipalité devront compléter un formulaire de demande désormais identique aux deux pièces de légitimation.

La demande transitera ensuite par un office cantonal (actuel bureau cantonal des passeports, dépendant du Service de la population).

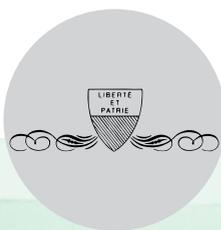
La demande sera acheminée ensuite au «producteur» du document requis qui se chargera de l'expédition à l'adresse correspondante du titulaire. Il n'est pas dans notre intention aujourd'hui d'entrer dans le détail des procédures mais d'informer les différents bureaux communaux qu'une adaptation des moyens informatiques sera nécessaire et que les budgets, une fois encore, devront être revus à la baisse, dans la mesure où l'arrivée d'un nouvel intermédiaire - en ce qui concerne les cartes d'identité - engendrera une nouvelle répartition des taxes qui, pour l'heure, n'est pas encore connue.

Par ailleurs et compte tenu de la spécificité de la loi vaudoise sur le contrôle des habitants (LCH), la production des moyens de légitimation des habitants ne garantit pas un traitement optimal des données à reporter sur les formulaires de demande de carte d'identité ou de passeport. A cet effet, l'AVDCH demandera que l'accès des données à INFOSTAR (base de données informatisée de l'état civil) puisse être consultée par les CH. Néanmoins et en prévision des réticences auxquelles nous pouvons nous attendre, nous solliciterons également une modification de la LCH.

Les tarifs des émoluments pour 2003 ainsi que les différents textes légaux peuvent être obtenus à l'adresse Internet suivante: <http://www.bap.admin.ch/f/themen/ausweise/recht.htm>.

Des séances de formation seront également organisées durant le deuxième semestre 2002 et il y a fort à parier que nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur cette nouveauté dans une prochaine édition de «Point commun(e)».





Le secrétaire municipal son rôle, ses tâches et ses attributions

Le comité de l'AVSM a jugé utile de rappeler les charges dévolues à notre fonction, tenant compte des changements intervenus au niveau des exécutifs communaux en ce presque début de législature. Nous espérons que ce bref survol permettra de «recadrer» ce que l'Autorité municipale est en droit d'attendre de nous.

Généralités

Le secrétaire municipal, du point de vue strictement légal, est un fonctionnaire nommé et assermenté par la Municipalité. Organiquement, il ne fait donc pas partie de l'exécutif communal mais il en signe tous les actes et assiste généralement à toutes les séances. Il a pour rôle d'assurer la liaison entre la Municipalité d'une part, les autorités cantonales et fédérales, la population et le personnel communal d'autre part, ainsi que de contribuer dans toute la mesure de ses possibilités à la bonne marche de l'administration communale.

Ses rôles principaux peuvent être résumés comme suit:

- être le principal collaborateur du Syndic et des membres de la Municipalité
- les conseiller impartialement sur tout ce qui touche aux connaissances administratives, techniques et juridiques
- être leur «mémoire» en «agendant» tout ce qui doit l'être, afin de ne pas laisser passer un délai ou un rendez-vous
- veiller à ce que les décisions prises par la Municipalité ne soient pas entachées de vices de procédure et qu'elles tiennent compte des décisions précédentes pour les cas présentant des similitudes.

Bases légales

La loi cantonale sur les communes du 28 février 1956 comporte plusieurs dispositions se rapportant à la fonction et au travail du secrétaire municipal. Il s'agit des articles 12, 51, 52, 67, 75, 91 et 96.

Nous vous laissons le soin d'en prendre connaissance, ne jugeant pas utile de les relater exhaustivement dans cet article.

Tâches et attributions

Dans notre canton, le secrétaire municipal a notamment les attributions et tâches suivantes:

- a la participation, avec voix consultative, aux séances de Municipalité
- b la rédaction du procès-verbal des séances de Municipalité
- c l'exécution des décisions de la Municipalité
- d la direction du secrétariat
- e la coordination entre les activités de la Municipalité et celles de l'administration communale
- f la liaison entre la Municipalité et le bureau du Conseil communal ou général
- g la préparation des préavis municipaux pour le Conseil communal
- h la préparation des rapports de gestion annuels
- i la gestion des dossiers en suspens
- j l'établissement des actes d'origine et de mœurs
- k la tenue du registre civique
- l les renseignements généraux à la population
- m le contrôle des signatures lors d'initiatives et référendum
- n dans certaines communes, la police des constructions (enquêtes publiques)
- o la gestion du tableau des réservations de salles ou bâtiments
- p la tenue des archives.

Ce tableau n'est, bien sûr, pas exhaustif, mais reflète bien ce que la collectivité attend du responsable de l'administration communale.

Le comité de l'AVSM vous remercie d'ores et déjà de toutes les suggestions que vous apporterez afin de nous permettre de traiter l'un ou l'autre des sujets d'actualité qui nous intéressent tous. Alors n'hésitez pas, écrivez ou faxez-nous, voir «e-mail(ez)»-nous.

Voilà, à vous de jouer et au prochain numéro.



Pour bien travailler, quels sont les règlements et les lois à conserver près de soi? Nous pensons qu'il est peut-être bien d'évoquer les quelques «bouquins» ou «brochures» qui doivent être à portée de main pour remplir consciencieusement notre fonction.

Il s'agit principalement de:

- la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC)
- la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 1er novembre 1989
- la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) et son règlement d'application (RATC)
- la loi sur les auberges et les débits de boissons du 11 décembre 1984 (LADB)
- du code rural et foncier du 7 décembre 1987
- tous les règlements communaux (Conseil communal, police des constructions, eau et épuration, police, etc.).

Toutes les lois et tous les règlements cantonaux sont répertoriés dans les 9 volumes du Recueil systématique de la législation vaudoise ou peuvent être consultés sur le site de l'Etat de Vaud www.vd.ch

au même titre d'ailleurs que pour la Confédération où il est possible de consulter la législation fédérale en ligne sur le site www.parlement.ch/bienvenue/index/lois.

Enfin pour terminer sur une note humoristique, sachez que:

En Suisse, il y avait, au 1er janvier 2001, 2896 villes et communes et autant de secrétaires municipales(paux). Toutes et tous ont leur personnalité, leurs qualités et leurs défauts et passent parfois par des moments plus ou moins difficiles. Ce qui importe, pour presque tous ces collègues, c'est qu'il n'y a certainement pas de tâche plus passionnante et qu'il vaut la peine de la remplir de son mieux. Cependant, un ou une secrétaire municipal(e) ne pourra jamais être meilleur(e) que le permet son Conseil municipal, d'où ces quelques phrases à méditer:

Quoi qu'il fasse, le secrétaire a toujours tort. S'il rédige des comptes rendus complets, ils sont indigestes; s'il les condense par trop, ils sont incomplets, ne contenant plus les considérants qui ont abouti à une décision.

S'il écrit une lettre, c'est trop long; s'il se contente d'envoyer une carte postale, c'est trop bref.

S'il assiste aux réunions avec trop d'assiduité, on dit qu'il s'impose; s'il ne vient pas, c'est qu'il s'en moque ou s'en désintéresse.

Ouvre-t-il la bouche pour formuler une opinion, on le rabroue. Mais on le traite de laxiste, s'il choisit de se taire. Prend-il parti pour l'un, il se met tous les autres à dos. On le tient pour pusillanime ou trop timide s'il se tient coi.

S'il a le malheur d'adresser un rappel pour une affaire non exécutée, il se fait mal voir. Il manque à tous ses devoirs s'il omet de le faire.

S'il sollicite un avis, il est considéré comme étant d'une ignorance crasse. Mais il apparaît comme un présomptueux s'il ose agir de son propre chef.

S'il prend des initiatives, il passe pour un ambitieux. A-t-il le malheur de se tenir tranquille, c'est qu'il manque de cran et n'a rien dans le ventre.

S'il invoque la tradition, on lui reproche d'être routinier et maniaque, mais on le taxera de révolutionnaire s'il suggère des changements.

Epluche-t-il à fond les dossiers, on dit qu'il patauge ou se perd dans les détails. On croit qu'il n'a rien à faire si le travail est achevé à l'heure normale.

Quand tout va mal, on lui tombe dessus; on l'ignore quand tout va bien. Mais de toute façon, ce qu'il y a à faire, si les autres ne le font pas, c'est lui qui devra le faire.